



Fenêtres Bois

Certification,
la qualité sous contrôle

La certification plus sûre qu'un label

La certification NF



Un label privé

- Critères d'attribution définis par le propriétaire du label
- Dispositif de labellisation avec ou sans contrôle
- Intervention ou pas d'une tierce partie

Évaluation initiale

- Validation de la conception
- Essais de qualification
- Audit qualité initial

Essais d'autocontrôle produit

- Durabilité de la finition
- Performances AEV
- Conformité des efforts de manœuvre

Démarche qualité certifiée conforme

- Procédures de fabrication validées
- Etapes de contrôle imposées, depuis les approvisionnements jusqu'à l'expédition des produits finis

Surveillance pluriannuelle par l'Institut FCBA*

- Audits semestriels
- Essais durabilité des bois et des finitions
- Essais AEV et efforts de manœuvre

Définition > Certification de produit

Activité par laquelle un organisme tierce partie atteste de la conformité d'un produit à des caractéristiques selon des procédures d'évaluation et de contrôle (essais, audits, ...) décrites dans un référentiel. La certification NF est une certification au sens du code de la consommation, c'est-à-dire que le certificateur est reconnu compétent et impartial par son accréditation COFRAC (selon norme ISO 17065) et que le référentiel est jugé pertinent par la maîtrise de son processus d'élaboration et de mise à jour (selon norme NF X 50-067).

Définition > Label produit

Activité par laquelle un propriétaire de label décide d'attribuer sa marque selon des règles qui lui sont propres. La crédibilité d'un label dépend du niveau d'indépendance du propriétaire du label, de la pertinence des critères de labellisation, des règles d'impartialité et du dispositif de contrôle (lorsque celui-ci existe).

Pour chaque fabricant
Performances AEV certifiées et contrôlées





> SURVEILLANCE
5 Jusqu'à ESSAIS de FCBA par an !

> AUTO-CONTRÔLES
12 à 36 ESSAIS



FENÊTRES BOIS

- Une certification conforme au Code de la consommation
- Un organisme certificateur accrédité par le COFRAC**
- Un référentiel qui fait l'objet de la consultation des parties intéressées et qui est public
- Des sanctions appliquées (jusqu'au retrait du certificat) en cas de non-respect du référentiel
- Une liste officielle des menuiseries certifiées immédiatement actualisée sur Internet
- Le client a la possibilité de faire appel en direct à FCBA en cas de litige
- Des fenêtres avec traçabilité et un marquage permanent

** COFRAC : Comité Français d'Accréditation - www.cofrac.fr



NF Fenêtres Bois

L'assurance que vos menuiseries auront les performances annoncées

Option Environnementale et Sanitaire CAPITAL BOIS

Bois d'origine contrôlée
Durabilité naturelle ou préservation à faible impact environnemental
Emissions réduites de formaldéhyde et de COV
Séparabilité des matières en fin de vie



Option ACOTHERM

Affaiblissement acoustique certifié
Isolation thermique certifiée



NF Fenêtres Bois

Des performances contrôlées et suivies pour toutes les caractéristiques importantes (durabilité, AEV, finitions)



Marquage CE

Obligatoire déclaration de performance pour au moins une caractéristique essentielle



Exigez la preuve de qualité :

Le scellé NF



* FCBA : Institut technologique, spécialiste du domaine Bois Construction, organisme certificateur depuis plus de 60 ans, accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

NF Fenêtres Bois

Exigez l'unique qualité certifiée !



www.fenêtres-nf.fr

